



Assemblée générale

Distr. générale
21 janvier 2019
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Cinquante-huitième session

Vienne, 1^{er}-12 avril 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Informations concernant les activités des organisations
intergouvernementales et non gouvernementales
internationales dans le domaine du droit de l'espace**

Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales	2
Association de droit international	2
Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale . .	5
Secure World Foundation	6

* [A/AC.105/C.2/L.308](#).



I. Introduction

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat sur la base des informations reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales.

II. Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales

Association de droit international

[Original : anglais]
18 janvier 2019

1. Introduction

L'Association de droit international (ADI) a été fondée à Bruxelles en 1873. Depuis sa création, elle a été active dans l'étude, la clarification et le développement du droit international, tant public que privé, conformément à ses statuts et objectifs. Le siège de l'ADI se trouve à Londres et Lord Mance, juge à la Cour suprême du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, préside le Conseil exécutif. Le professeur Christopher Ward (Australie) est l'actuel Président mondial. Le Directeur des études de l'ADI est le professeur Marcel Brus (Pays-Bas).

Le Comité du droit de l'espace de l'ADI a été créé à New York en 1958 et s'est réuni sans interruption depuis. Les membres actuels du bureau sont la professeur Maureen Williams (Siège), Présidente, et le professeur Stephan Hobe (Allemagne), Rapporteur général. Le Comité a l'honneur de bénéficier, depuis 1990, du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses deux Sous-Comités, auxquels il fait rapport chaque année.

La dernière activité du Comité du droit de l'espace, à laquelle nous nous sommes particulièrement consacrés avec les membres du Comité, était axée sur le mandat actuel du Comité pour la période 2014-2020, à l'issue de laquelle le Comité doit soumettre son rapport final à la Conférence de Kyoto de l'ADI en 2020. La dernière Conférence mondiale de l'ADI s'est tenue à Sydney en août 2018 ; à la session de travail, le Comité du droit de l'espace a présenté et discuté un certain nombre de questions centrales relevant du mandat en cours et quelques questions spécifiques, développées ensuite dans le cadre du mandat (première partie du rapport de Sydney, établie par la Présidente) et d'une première lecture du projet de lignes directrices types concernant les activités suborbitales (deuxième partie du rapport de Sydney, élaborée par le Rapporteur général). Comme ces réunions ont eu lieu il y a moins d'un an, il a été jugé opportun de mettre en avant ces nouvelles questions, parfois controversées, lors de la prochaine réunion du Sous-Comité juridique qui se tiendra à Vienne en avril 2019. Il s'agirait de la dernière phase du mandat du Comité du droit de l'espace de l'ADI, à la veille de la Conférence de Kyoto, à laquelle le Comité doit soumettre son rapport final.

2. Mandat actuel du Comité du droit de l'espace de l'ADI : 2014-2020

Le mandat du Comité du droit de l'espace pour la période 2014-2016 (prorogé par la suite par le Conseil de l'ADI pour une nouvelle période de quatre ans, jusqu'en 2020), est le suivant.

Le Comité entretient des relations suivies avec les institutions des Nations Unies s'occupant du droit de l'espace et, outre les travaux qu'il mène actuellement

avec ces organes, le nouveau mandat (2012-2016) porte sur les questions suivantes :

- a) Règlement des différends et Règlement facultatif de la Cour permanente d'arbitrage pour l'arbitrage des différends relatifs aux activités liées à l'espace extra-atmosphérique de 2011 ;
- b) Aspects juridiques des vols suborbitaux ;
- c) Données satellitaires dans les contentieux internationaux ;
- d) Nouveaux développements concernant les débris spatiaux.

En outre, le Comité suivra de près l'évolution de la situation au cours de son mandat de quatre ans.

Le premier rapport du Comité du droit de l'espace au titre de ce nouveau mandat a été présenté en 2014 à la soixante-seizième Conférence de l'ADI, tenue à Washington. Il a été suivi du deuxième rapport en 2016 (Conférence de Johannesburg) et du troisième et plus récent rapport en 2018 (Conférence de Sydney), le quatrième rapport, final, devant être présenté en août 2020 (Conférence de Kyoto).

Grâce à ces piliers, les mots ont été suivis d'actes et, conformément au libellé du nouveau mandat du Comité du droit de l'espace, tel qu'indiqué ci-dessus, de nouvelles questions spécifiques ont été ajoutées, notamment la sécurité spatiale, la cybersécurité et les problèmes rencontrés dans les deux domaines, qui commençaient alors à croître de manière exponentielle.

3. Rapport de Sydney (troisième rapport)

Pour les raisons susmentionnées, et étant donné que le Comité du droit de l'espace de l'ADI doit présenter son rapport final à la Conférence de Kyoto en août 2020, le présent rapport de 2019 de l'ADI au Sous-Comité juridique est consacré à informer le Sous-Comité des travaux que le Comité du droit de l'espace a entrepris dans la phase finale de son mandat actuel, lors de la soixante-dix-huitième Conférence de l'ADI à Sydney, en août 2018. Ces documents sont tous disponibles sur le site Web de l'ADI et seront publiés prochainement sous forme de livre.

Les deux documents considérés comme les piliers de la Conférence de Sydney sont a) le troisième rapport présenté par le Comité du droit de l'espace de l'ADI en août 2018 ; et b) le compte rendu de la session de travail du Comité du droit de l'espace tenue le 20 août 2018 (Sydney), au cours de laquelle le troisième rapport a fait l'objet d'une analyse approfondie et de commentaires et suggestions¹.

a) Troisième rapport

Comme à l'accoutumée, la première partie du troisième rapport a été rédigée par la Présidente du Comité et traite brièvement des priorités thématiques convenues dans le cadre d'UNISPACE+50, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités. Viennent ensuite les thèmes centraux du mandat, à savoir le règlement des différends, les nouveaux développements dans le domaine des vols suborbitaux à la lumière de la loi britannique de 2018 sur l'industrie spatiale, les débris spatiaux dans le contexte international actuel et les possibilités de leur enlèvement dans le cadre du droit international, et les données satellitaires et leurs nouvelles applications.

¹ Le rapport de Sydney est disponible à l'adresse www.ila-hq.org, en cliquant sur « Committees », puis sur « Space Law », « Documents » et enfin « Conference Report Sydney 2018 ». Le rapport de la session de travail se trouve dans le même répertoire sous « Documents », en cliquant sur « Sydney Working Session Report 2018 ». Les deux documents, dans leur version intégrale, sont disponibles sur le site Web de l'ADI depuis décembre 2018 et comptent 11 pages.

Outre les thèmes centraux, deux thèmes spécifiques ont été ajoutés à la première partie du troisième rapport à un stade ultérieur, comme suit.

1. La sécurité dans l'espace, la législation sur la cybercriminalité (« cyberdroit ») et la nécessité d'élaborer des politiques mondiales au sein des Nations Unies, étant donné la grande dépendance, dans les domaines de l'espace et du cyberspace, par rapport aux technologies de dernière génération. Ce thème recouvre le débat actuel sur les acteurs non étatiques, les actes préjudiciables commis dans le cyberspace et la responsabilité des opérations malveillantes dans le cyberspace.

2. La nature juridique des ressources naturelles dans l'espace et des ressources tirées des activités spatiales et minières sur la Lune et d'autres corps célestes. Ce thème spécifique a fait l'objet d'une analyse exhaustive lors de la session de travail du Comité à Johannesburg (soixante-dix-septième Conférence de l'ADI, en 2016), en particulier à la lumière des récents développements dans le domaine juridique – à savoir la loi des États-Unis sur la compétitivité des lancements spatiaux commerciaux de 2015 et la réaction du Conseil de l'Institut international de droit spatial, et les autres lois qui ont suivi.

La deuxième partie du troisième rapport contient un projet de principes directeurs pour une loi type sur les activités suborbitales et, comme d'habitude, a été rédigée par le Rapporteur général. Un certain nombre de questions controversées ont été définies et/ou décrites, toutes accompagnées de notes explicatives de l'auteur. Cette procédure a été extrêmement utile en prélude à la session de travail de Sydney et a notamment porté sur l'absence de définitions juridiquement contraignantes des expressions « véhicule suborbital », « vol suborbital » et « activité suborbitale » ; l'applicabilité du droit international ; l'enregistrement ; l'autorisation ; la responsabilité et l'assurance ; et le statut juridique des passagers et des équipages.

b) Session de travail de Sydney

La session de travail de Sydney a eu lieu le 20 août 2018 et était présidée par le professeur Natalino Ronzitti (branche italienne), conformément à la tradition de l'ADI selon laquelle les sessions de travail du Comité sont présidées par des non-membres. Le professeur Stephan Hobe, Rapporteur général, a présenté le troisième rapport de la Présidente. Il a abordé la première partie (par la professeur Williams) et la deuxième partie, dont il avait été chargé, pour une première lecture du projet de principes directeurs pour une loi type sur les activités suborbitales. L'examen du projet de principes directeurs a été l'un des principaux points de la session de Sydney, et ses éléments ont fait l'objet d'un débat approfondi de la part des participants, tant des membres du Comité de l'ADI que des non-membres originaires du pays hôte et de la région spécialistes de ces thèmes, et un large éventail d'arguments solides ont été avancés.

La première lecture du projet de principes directeurs s'est avérée très stimulante. Une deuxième lecture sera entreprise en 2019, suivie d'une troisième lecture, si nécessaire, au début de 2020, afin d'essayer de régler toute controverse en suspens.

4. Travaux en cours du Comité du droit de l'espace de l'ADI

Une analyse de la première partie du rapport de Sydney sera entreprise en 2019 afin de tirer des conclusions substantielles sur les thèmes centraux et spécifiques. En ce qui concerne la deuxième partie, la deuxième lecture du projet de principes directeurs sur les activités suborbitales est en cours et un débat intensif est attendu sur un certain nombre de questions controversées en suspens (comme l'a montré la session de travail de Sydney). D'autres discussions seront ouvertes au début de 2020, chaque fois que nécessaire, pour affiner le rapport final du Comité du droit de l'espace de l'ADI (première et deuxième parties) qui sera soumis à la Conférence de Kyoto.

Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale

[Original : espagnol]
[15 janvier 2019]

L'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale, dont le siège est à Madrid, est doté depuis 2013 du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il est présidé par Santiago Ripol Carulla. Le Secrétaire général est Pablo Navasqüés Dacal, et Maureen Williams, qui est membre du Conseil de direction, représente l'Institut auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Activités spatiales auxquelles l'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale a participé en 2018

1. Participation à des réunions et manifestations internationales

Cinquante-septième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Lieu : Vienne

Représenté par : Santiago Ripol (Président de l'Institut) et Maureen Williams (membre du Conseil de direction)

Dates : 9-20 avril 2018

2. Activités de formation en droit aéronautique et de l'espace : organisation et participation

Événements éducatifs

Une table ronde sur la politique spatiale de l'Espagne a été organisée par l'Institut en collaboration avec UNISPACE+50, le 29 mai 2018 au Casino de Madrid.

Les participants ont entendu les interventions de Juan Manuel de Faramiñán Gilbert, professeur de droit international public à l'Université internationale d'Andalousie ; Carlos Tamarit de Castro, Directeur du comité directeur de l'Institut national de technologie aérospatiale ; Laura Fernández Abad, conseillère de la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne ; et Elvira Prado Alegre, conseillère de l'unité de soutien de la Haute Représentante pour la Présidence espagnole de l'Union européenne, qui a présenté sa thèse de doctorat sur l'Union européenne et les défis du droit international de l'espace.

À la quarante-cinquième Conférence ibéro-américaine sur le droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale (Buenos Aires, 6-9 novembre 2018), Isidoro Vaquila et Marcos Marani (INVAP, Argentine) ont fait un exposé sur le droit de l'espace le 7 novembre, sur le thème de l'exploitation des retombées économiques des techniques spatiales dans le domaine de la navigation axée sur la performance.

3. Publications

- Elvira Prado Alegre, « Los Estados de la Unión Europea frente a los grandes retos del Derecho Internacional del Espacio », thèse de doctorat, Madrid, 2018.
- *XLIV Jornadas del Instituto, Celebradas en Santiago de Chile en Septiembre de 2017* (Madrid, 2018). Ce texte comprend un certain nombre d'articles sur des questions liées à l'espace.

Ces deux publications sont disponibles auprès de la bibliothèque numérique sur le site Web de l'Institut (accès restreint).

4. Réorganisation du Centre de recherche de l'Institut

Pour renforcer le Centre et les recherches qu'il mène, sa structure a été modifiée pour inclure une nouvelle section consacrée spécifiquement au droit de l'espace.

Directrice du Centre : María del Ángel Iglesias Vázquez

Section du droit aéronautique : María del Ángel Iglesias Vázquez

Section du droit de l'espace : Elvira Prado Alegre

Section de l'infrastructure et de l'environnement : Eva Nieto Garrido

5. Site Web

Le site Web de l'Institut fait actuellement l'objet d'une refonte et comprendra un espace distinct pour les affaires spatiales.

Secure World Foundation

[Original : anglais]
[18 décembre 2018]

1. Secure World Foundation

Fondée en 2002, la Secure World Foundation (SWF) est une fondation privée régie par la loi du Colorado. Son siège est à Broomfield (Colorado) et elle a un bureau à Washington. Sa mission est de travailler avec les gouvernements, l'industrie, les organisations internationales et la société civile pour développer et promouvoir des idées et des actions en vue de parvenir à des utilisations sûres, durables et pacifiques de l'espace au profit de la Terre et de tous ses peuples. Cette mission sert la vision qu'a la SWF des utilisations sûres, durables et pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, contribuant à la stabilité mondiale et aux bénéfices tirés sur Terre.

La SWF a le statut d'observateur permanent aux sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses deux sous-comités. Depuis 2010, elle bénéficie du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social.

Le Directeur exécutif de la SWF est Peter Martinez (Afrique du Sud). Michael Simpson (États-Unis d'Amérique/Irlande) a été directeur émérite jusqu'à la fin de 2018. Lisa Croy (États-Unis) est Directrice des opérations. Victoria Samson (États-Unis) est Directrice du bureau de Washington. Brian Weeden (États-Unis) est Directeur de la planification des programmes. Chris Johnson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord/États-Unis) est conseiller pour le droit de l'espace. Ian Christensen (États-Unis) est Directeur des programmes du secteur privé. Krystal Wilson (États-Unis) est Directrice des programmes des applications spatiales. Tiffany Chow (États-Unis) est Directrice des partenariats stratégiques. Nicole Nir (États-Unis) est responsable des opérations et des communications. Joshua Wolny (États-Unis) est chef de projet.

Le Comité consultatif de la SWF est actuellement composé d'Angie Bukley (États-Unis), Richard DalBello (États-Unis), Tanja Masson-Zwaan (Pays-Bas), Mazlan Othman (Malaisie), Xavier Pasco (France), Rajeswari Rajagopalan (Inde), Jay Santee (général en retraite, États-Unis) et William Parker (États-Unis).

Le conseil d'administration de la SWF est composé des membres suivants : Cynda Collins Arsenault (États-Unis), Présidente, et Marcel Arsenault (Canada), Rachel Yates (États-Unis) et Andrew Aldrin (États-Unis).

2. Activités relatives au droit de l'espace dans le cadre des Nations Unies

La SWF parraine la conférence annuelle de printemps de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sur la sécurité dans l'espace. Elle collabore avec l'UNIDIR à l'élaboration de l'ordre du jour, aide l'UNIDIR à choisir

les orateurs et contribue à financer les frais de voyage des participants. En outre, des membres de son personnel font souvent office d'intervenants ou de modérateurs lors de la conférence. Cette manifestation est l'une des rares au sein du système des Nations Unies à être axée exclusivement sur la sécurité et la stabilité des activités spatiales et à permettre une interconnexion entre les efforts des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies. La conférence de 2018 a examiné le cadre existant pour la gouvernance de l'espace afin de voir quels aspects restent pertinents face à l'ordre émergent dans l'espace, et quels éléments sont à mettre à jour.

Chris Johnson, conseiller en droit de l'espace de la SWF, a été un expert invité à la réunion préparatoire du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, tenue à Beijing du 1^{er} au 4 juillet 2018, où il a traité de l'existence et de l'adéquation du droit international actuel en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace, en particulier des éléments éventuels d'un instrument juridiquement contraignant pour prévenir cette course, notamment la menace ou le recours à la force dans l'espace extra-atmosphérique.

Peter Martinez et Chris Johnson sont intervenus au premier Atelier ONU sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, qui s'est tenu à Moscou du 11 au 13 septembre 2018 pour examiner les questions politiques et juridiques dans le domaine spatial. M. Martinez a exposé les résultats des travaux du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales au Comité, et M. Johnson a discuté des nouvelles questions relatives au droit de l'espace, telles que l'obligation de due prise en compte pour les activités spatiales nouvelles et non traditionnelles.

M. Martinez et M. Simpson ont participé au Forum de haut niveau de 2018 tenu à Bonn (Allemagne). Dans le cadre du quatrième groupe de haut niveau sur la diplomatie spatiale, consacré à la création de partenariats et au renforcement de la coopération internationale et de la gouvernance des activités spatiales, M. Martinez a présenté un exposé sur les premiers résultats des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique visant à élaborer des lignes directrices consensuelles aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, et M. Simpson a fait un exposé sur les organisations non gouvernementales en tant que sources et critiques dans la mise au point du programme « Espace 2030 ».

3. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace

Dans le domaine du renforcement des capacités, la SWF est à la fois un parrain et un participant actif dans divers contextes universitaires et éducatifs.

Depuis 2016, la SWF est membre du Groupe de travail de La Haye sur la gouvernance des ressources spatiales, en partenariat avec plus de 30 organismes universitaires, gouvernementaux et privés du monde entier pour élaborer des éléments juridiques et politiques qui pourraient constituer la base d'un cadre international pour un régime de gouvernance des activités liées aux ressources spatiales. Le Groupe prévoit actuellement de terminer ses travaux en 2019.

MM. Martinez, Simpson et Johnson sont tous membres actifs de l'Institut international de droit spatial (IISL), et MM. Simpson et Johnson sont coauteurs du problème de 2017 du Concours Manfred Lachs de procès simulés en matière de droit de l'espace, dont le thème était les installations lunaires et le retrait du Traité sur l'espace extra-atmosphérique (affaire *Perovsk c. Titan*), problème théorique qui soulève des questions concernant les interférences entre États pour l'utilisation des ressources lunaires, le retrait du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et la résolution du différend selon le principe *ex aequo et bono* devant la Cour internationale de Justice.

Chris Johnson a été président du Département des politiques, de l'économie et du droit du Programme d'études spatiales 2018 de l'Université internationale de l'espace (ISU), qui s'est tenu à Delft (Pays-Bas) à l'été 2018, tandis que Michael Simpson,

Directeur émérite, Ian Christensen, Directeur des programmes du secteur privé, et Tanja Masson-Zwaan, membre consultant, sont intervenus en tant que conférenciers invités. En 2019, Tanja Masson-Zwaan présidera le Département des politiques, de l'économie et du droit du Programme d'études spatiales de l'ISU qui se tiendra à Strasbourg (France).

La SWF parraine aussi le Programme d'études spatiales de l'hémisphère Sud de l'UIP, qui se tient chaque année à Mawson Lakes, Adélaïde (Australie), à l'Université d'Australie du Sud ; M. Johnson présidera le projet de 2019 du Programme, portant sur « Espace 2030 » et les pays du Sud, et M. Simpson présentera ce projet aux participants.

M. Johnson a aussi rédigé des règles du Manuel sur le droit international applicable aux activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique, et il est professeur adjoint de droit au Georgetown University Law Center, où il donne le séminaire sur le droit de l'espace précédemment assuré par le professeur Paul B. Larsen. M. Weeden est expert technique pour le Woomera Manual on the International Law of Military Space Operations. M. Christensen donne régulièrement des conférences sur la politique et le droit dans le cadre du cours de maîtrise de la Colorado School of Mines relatif aux aspects fondamentaux des ressources spatiales.

La SWF aide aussi les étudiants et les jeunes professionnels du monde entier à participer au Congrès international annuel d'astronautique, y compris aux colloques annuels de l'Institut international de droit spatial, et à y présenter des communications. En 2017, elle a parrainé le voyage de six jeunes professionnels d'Australie, de Bolivie (État plurinational de), de Grèce, d'Inde, du Luxembourg et de Malaisie pour assister au soixante-huitième Congrès international d'astronautique à Adélaïde (Australie), afin de présenter des communications sur la viabilité spatiale et des sujets connexes. En 2018, la SWF a parrainé 11 étudiants et jeunes professionnels du Chili, de Chine, des États-Unis, de Grèce, d'Inde, d'Italie, du Pakistan, des Pays-Bas et du Venezuela (République bolivarienne du) pour participer au soixante-neuvième Congrès international d'astronautique à Brême (Allemagne), et pour présenter des communications portant sur les utilisations durables de l'espace.

4. Publications relatives au droit de l'espace

En 2017, la SWF a publié un manuel à l'intention des nouveaux acteurs de l'espace (*Handbook for New Actors in Space*), qui met en synergie les instruments juridiques nationaux et internationaux existants et pertinents, les approches politiques nationales et les meilleures pratiques opérationnelles qui seraient les plus utiles aux nouveaux acteurs dans le domaine spatial – qu'il s'agisse de nouveaux acteurs privés (start-ups, universités ou autres acteurs non gouvernementaux) ou de nouveaux États souverains souhaitant créer ou développer leurs capacités spatiales. À ce jour, plus de 3 000 exemplaires du manuel ont été distribués dans le monde entier, et l'ouvrage peut aussi être téléchargé gratuitement sur le site Web de la SWF (www.swfound.org/handbook).

En outre, la SWF publie et met régulièrement à jour des fiches d'information et des brochures, notamment la brochure intitulée « Space sustainability: a practical guide », qui donne un aperçu des questions liées à la viabilité des activités spatiales, et une fiche d'information sur les lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales.

En avril 2018, la SWF a publié *Global Counterspace Capabilities: An Open Source Assessment*, qui fournit une analyse accessible au public de la recherche-développement, des essais et de l'utilisation d'armes et de capacités militaires dans l'espace, laquelle peut servir à éclairer les discussions sur le droit de l'espace et les utilisations pacifiques de l'espace (disponible sur <https://swfound.org/counterspace/>).

5. Informations supplémentaires

Site Web : www.swfound.org

Twitter : <https://twitter.com/SWFoundation>